

Dyspraxie

Définition du trouble

Trouble de planification et de coordination des mouvements qui sont nécessaires pour réaliser une action nouvelle, orientée vers un but. Ce trouble entraîne des difficultés plus ou moins sévères dans l'élaboration et l'automatisation des gestes volontaires.

C'est un trouble du « comment faire ».

(Breton et Léger, 2007)

Les manifestations

La dyspraxie touche plusieurs aspects du développement.

- L'aspect sensori-moteur : l'enfant a de la difficulté à automatiser les gestes pour écrire, pour coordonner ses mouvements etc.
- L'aspect perceptuel : l'enfant a de la difficulté à se repérer dans un texte, au tableau, a de la difficulté à reproduire un modèle.
- L'aspect organisationnel : l'enfant a de la difficulté à classer, à ranger ses objets, à organiser l'information etc.

Les impacts possibles sur les apprentissages scolaires

Les impacts peuvent être assez variés dépendamment du degré de sévérité du trouble, des mesures d'adaptation précoces mises en place et de l'interaction de plusieurs facteurs personnels, familiaux et scolaires. Par contre, les problèmes sensori-moteurs d'organisation et de discrimination perceptuelle amènent inévitablement des difficultés dans plusieurs compétences du Programme de formation. Plus particulièrement, la compétence à écrire et les mathématiques s'avèrent des défis de taille pour les élèves dyspraxiques.

Également, les problèmes de coordination et d'organisation entraînent des difficultés en éducation physique, en musique, en arts et pour toutes autres tâches demandant des manipulations motrices.

Les services offerts

En classe régulière

L'élève peut avoir droit à des adaptations (exemple : ajustement du temps pour effectuer un examen).

Les intervenants des services complémentaires de chaque école (orthophonie, orthopédagogie, éducation spécialisée, psychologie) sont disponibles pour soutenir l'enseignant ou encore intervenir directement auprès de l'élève selon les besoins identifiés dans son plan d'intervention.

Classe-ressource (au primaire) et classe de cheminement particulier (au secondaire)

Dans ces groupes, les enseignants en adaptation scolaire détiennent des compétences particulières pour mettre en place des adaptations et des modifications qui répondent aux besoins des enfants ayant des difficultés importantes d'apprentissage. Le soutien à l'enseignement est aussi disponible de la part des services complémentaires de l'école.

Les parcours scolaires possibles

PRIMAIRE

Pour l'élève nécessitant des mesures d'adaptation qui lui permettent d'atteindre les exigences du Programme de formation, il est possible de suivre un **parcours scolaire régulier** avec du soutien ou de l'aide des services complémentaires.

Pour l'enfant qui présente des difficultés importantes d'apprentissage et pour qui des mesures très importantes d'adaptation sont nécessaires dans plusieurs domaines, l'orientation vers une **classe-ressource** est possible suite à une recommandation inscrite au plan d'intervention. De plus, il est souvent nécessaire d'apporter des modifications aux exigences du Programme de formation lesquelles doivent aussi être inscrites au plan d'intervention.

SECONDAIRE

Au secondaire, l'élève ayant un trouble spécifique du langage écrit peut poursuivre un **cheminement régulier** avec ou sans adaptation en continuité avec les mesures mises en place au primaire et inscrites au plan d'intervention.

Dans le cas d'un élève pour lequel des mesures très importantes d'adaptation et même des modifications inscrites au plan d'intervention ont été nécessaires tout au long de son parcours scolaire, l'orientation vers des **classes de cheminement particulier** est souvent priorisée lors du plan d'intervention, lorsqu'il y a un retard scolaire important.

Pour connaître les critères d'accès au parcours du 3^e secondaire à 15 ans, voir l'onglet « Parcours scolaire ».

Les organismes en soutien

Association québécoise des troubles d'apprentissage
AQETA
www.aqeta.qc.ca
514 847-1324

